



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 3 avril 2018

**Chefs d'entreprises,
Si vous rencontrez des difficultés liées aux mouvements sociaux,
sollicitez la Direccte !**

Impact des mouvements sociaux dans les transports sur les entreprises

Les mouvements sociaux dans les transports, passagers et fret, annoncés par les organisations syndicales pour les mois d'avril, mai et juin sont susceptibles d'avoir un impact sur l'activité des entreprises.

Pendant cette période, la Direccte de Normandie (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) met en place un accueil téléphonique et par mail. Il permet aux entreprises de Normandie de faire part des difficultés qu'elles rencontrent du fait de ces mouvements sociaux, afin notamment qu'un éventuel appui de l'État puisse être apporté.

Chefs d'entreprise, si vous rencontrez des difficultés liées aux mouvements sociaux, vous pouvez nous signaler vos difficultés par :

- mail à : norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr
- téléphone au : 02 32 76 16 60 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Information sur le site Internet : <http://normandie.direccte.gouv.fr/Chefs-d-entreprises-si-vous-rencontrez-des-difficultes-liees-aux-mouvements>

Pour faciliter le traitement des informations, nous vous invitons à bien vouloir préciser :

- l'identification de votre entreprise, établissement ;
- la nature des difficultés rencontrées et leur importance : nombres de salariés impactés, évaluation de l'impact sur le chiffre d'affaires...

Contacts presse :

Direccte de Normandie : Sylvie MIGNARD sylvie.mignard@direccte.gouv.fr : 02 31 47 73 64 - 06 03 37 22 38

Préfecture de la région Normandie : Gaëlle REVERDY
gaille.reverdy@seine-maritime.gouv.fr - 06 86 59 40 59

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr